Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20210701-210701D4-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er juillet 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 49 + 8 Pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. F. STAATH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, F. FENDER-suppléant-, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. G. HALTER, Mme M-C MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, E. WAGNER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme C. MUNSCH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. F. SCHEYDER - Pouvoir à Mme E. SCHLEWITZ -, S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI, J.L. RINIE, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°4 : Rapport annuel 2020 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les lois n° 84-53 du 26/01/84, n°87-517 du 10/07/87 et n°2005-102 du 11/02/05,

Vu les articles L 323-2 et suivants du Code du Travail,

Vu l'avis du Comité Technique commun en date du 16/06/21,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADOPTER le rapport annuel pour l'année 2020 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre suivant :

EFFECTIF TOTAL (au 1er janvier de l'année)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES (au 1er janvier de l'année)	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	MONTANT PAYÉ AU FIPHFP
103	1	2 041,92 €	0,97 %	18 258,08 €

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président